

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### **Monnaie, commerce et pouvoir en pays mosan à la fin du Moyen Âge. L'exemple de l'atelier monétaire de Poilvache/Méraude (XIIIe-XIVe siècles)**

Ruffini-Ronzani, Nicolas

*Published in:*  
Cahiers de Sambre et Meuse

*Publication date:*  
2015

*Document Version*  
Version revue par les pairs

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*  
Ruffini-Ronzani, N 2015, 'Monnaie, commerce et pouvoir en pays mosan à la fin du Moyen Âge. L'exemple de l'atelier monétaire de Poilvache/Méraude (XIIIe-XIVe siècles)', *Cahiers de Sambre et Meuse*, pp. 3-16.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### **Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



 bpost  
PB-PP | B-01450  
BELGIE(N) - BELGIQUE  
n° agrément P 801 243

# Cahiers de Sambre et Meuse

Le Guetteur  
Wallon



Revue  
trimestrielle  
92<sup>e</sup> année

2015 / 1

janvier, février,  
mars

## MONNAIE, COMMERCE ET POUVOIR EN PAYS MOSAN À LA FIN DU MOYEN ÂGE L'EXEMPLE DE L'ATELIER MONÉTAIRE DE POILVACHE/MÉRAUDE (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> SIÈCLES)\*

Nicolas RUFFINI-RONZANI

Juchée au sommet d'un pic rocheux d'où elle surplombe la vallée mosane, la forteresse de Poilvache constitue sans aucun doute l'un des plus beaux joyaux du patrimoine médiéval wallon. Les Namurois ne s'y trompent pas : chaque année, ils sont des centaines à (re)découvrir les ruines de ce bastion aujourd'hui déserté, à se mêler aux activités organisées par un comité de gestion particulièrement dynamique ou à chercher un peu de quiétude dans la charmante réserve naturelle de Champalle - Poilvache. Il faut dire que ce site exceptionnellement bien conservé dans son état du XV<sup>e</sup> siècle se prête particulièrement bien à la rêverie. Arpenter ses sentiers suffit pour s'imaginer l'aspect que prenait le château à l'automne du Moyen Âge, mais aussi pour comprendre le rôle joué par celui-ci sur l'échiquier politique régional. Dressé aux confins des principautés de Liège, Namur et Luxembourg, à un jet de pierre de Bouvignes la Namuroise et de Dinant la Liégeoise, le fort de Poilvache, que les médiévaux connaissaient également sous la dénomination de Méraude, fait longtemps figure de point névralgique majeur du « pays mosan » cher à Félix Rousseau. De ses origines méconnues, mais vraisemblablement antérieures au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, à sa chute en 1430 face aux

---

\* Cette enquête a été réalisée il y a plus de cinq ans dans le cadre d'un Séminaire d'Histoire du Moyen Âge organisé à l'Université Catholique de Louvain par le prof. Jean-Marie Yante et son assistante Marie Van Eeckenrode. C'est un réel plaisir de les remercier pour leur encadrement et leur soutien. Je leur associe M. Johan Van Heesch, conservateur au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, dont les conseils, toujours judicieux, m'avaient été particulièrement précieux lors de la réalisation de cette étude.

1. J.-L. KUPPER, « Relire la *Vie de l'évêque de Liège Albert de Louvain* (fin du XII<sup>e</sup> siècle). Oncle maternel, châteaux philippiens, humour, langue teutonne, nez coupé, principauté, noblesse et courtoisie », dans *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 6<sup>e</sup> série, t. 23, 2012, p. 5-27.

assauts liégeois, Poilvache suscite en effet la convoitise des comtes de Namur et de Luxembourg<sup>2</sup>. Au fil des ans, ces princes rivaux s'efforcent d'affirmer leur autorité sur le bastion. Pour ce faire, ils y soutiennent, dès avant 1298, la création d'un atelier monétaire qui diffuse bien au-delà des terres mosanes des pièces d'argent frappées en leur nom.



▲ Les ruines de la forteresse de Poilvache, Photo S.P.W. G. Focant.

C'est de cet atelier monétaire dont il sera question dans la présente contribution. À son propos historiens et numismates ont à la fois écrit beaucoup et fort peu. Car, si depuis les publications périmées, mais non remplacées, de Renier Chalon au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs enquêtes se sont bien consacrées au monnayage de Poilvache, avec pour but premier de corriger ou de compléter le catalogue des monnaies namuroises dressé par le savant numismate, peu d'entre elles ont eu l'ambition de replacer l'activité de la Monnaie de Poilvache dans son contexte

---

2. Sur l'histoire de la forteresse de Poilvache, on se reportera à la synthèse vieillie de L. LAHAYE, « Poilvache », dans *Annales de la Société archéologique de Namur* [désormais *ASAN*], t. 21, 1895, p. 127-176, ainsi qu'à l'article plus récent de T. LONCIN, « La guerre namuroise (1429-1431) : un épisode de la rivalité Liège-Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 106, 1994, p. 139-163.

économique et politique<sup>3</sup>. Ce sera le dessein de cette modeste étude que de combler – certes très partiellement – cette lacune. À cette fin, mon propos s’organisera en trois temps. Il s’agira, tout d’abord, de faire le bilan de nos connaissances sur cet atelier monétaire, en revenant sur des questions parfois longuement débattues. J’évoquerai ensuite certaines des caractéristiques fondamentales du monnayage de Poilvache – en particulier la problématique du phénomène d’imitation, voire de contrefaçon –, avant d’en venir au cœur du sujet : la question de la diffusion des monnaies produites en ce lieu. Les sources mises à contribution seront de natures diverses : numismatiques bien sûr, mais également écrites et, dans la limite de mes très modestes compétences et des données livrées par les rapports de fouilles, archéologiques.

### 1. L’atelier monétaire de Poilvache/Méraude : quelques remarques préliminaires

Sans doute édifié peu avant 1298 sur initiative de comtes de Luxembourg qui souhaitent profiter pleinement du premier essor commercial de Dinant, l’atelier monétaire de Poilvache ferme définitivement ses portes aux environs de 1385, après un peu moins d’un siècle d’existence, pour des raisons obscures, mais qui tiennent vraisemblablement à des questions de rentabilité économique<sup>4</sup>. Au cours de cette période d’activité, l’atelier changera à plusieurs reprises de maître, passant des princes luxembourgeois à leurs homologues namurois au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle (voir tableau en annexe). En dépit de plusieurs campagnes de fouilles récentes, historiens et archéologues ne sont toujours pas parvenus, à l’heure actuelle, à localiser de manière précise l’emplacement de l’hôtel des monnaies sur l’éperon rocheux. Il ne fait cependant aucun doute que ce dernier ne peut être assimilé au bâtiment qu’une tradition populaire désigne comme la « tour de la Monnaie », un lieu bien trop exigu pour abriter un atelier monétaire dont la taille devait être respectable, même si une centaine d’ouvriers n’y a probablement jamais travaillé de concert, comme d’aucuns l’ont parfois écrit.

Mais qui sont ces monnayeurs actifs à Poilvache ? Pour le déterminer, les historiens disposent d’une source en tous points remarquable : la charte de privilèges accordée en 1298 par Henri VII aux ouvriers travaillant selon un rythme irrégulier au sein de l’hôtel des monnaies, une charte dans laquelle le comte égrène,

3. R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, 2 t., Bruxelles, 1860-1870. Sur les monnaies de Poilvache, on se reportera également à C. MEERT, « Les monnaies luxembourgeoises de l’atelier de Méraude sous Henri VII (1288-1309) et Jean l’Aveugle (1309-1346). Essai de classement chronologique », dans *Cercle d’études numismatiques. Bulletin*, vol. 26, 1986, p. 15-21 ; ID., « Frappe des ateliers de Bouvignes et de Méraude sous Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Namur (1337-1391) et sous Marie d’Artois, dame de Poilvache (1342-1353) », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie* [désormais RBN], t. 135, 1989, p. 25-38 ; R. WEILLER, *Les monnaies luxembourgeoises*, Louvain-la-Neuve, 1977.

4. À ce propos, je me permets de renvoyer à mon article « *Moneta Meraudensis*. Réflexions et perspectives de recherche relatives à l’histoire et à l’environnement humain de l’atelier monétaire de Poilvache/Méraude (fin XIII<sup>e</sup>-fin XIV<sup>e</sup> siècle) », dans *Actes du LV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d’archéologie et d’histoire de Belgique. Namur, 2008*, Namur, 2010, p. 1043-1052. L’ensemble des informations figurant dans ce premier point sont issues de cet article.

un à un, les noms de chacun d'entre eux<sup>5</sup>. En croisant ces données avec celles livrées par d'autres sources, notamment comptables, il est permis de dresser le portrait de quelques-uns de ces monnayeurs. Pour une bonne partie, ces derniers exercent leurs talents dans les secteurs de l'artisanat et du commerce. Certains semblent d'ailleurs disposer d'une petite fortune personnelle. Ces modestes acteurs de la vie économique régionale ne se sont sans doute pas mis par hasard au service du prince à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : en agissant de la sorte, ils espéraient probablement bénéficier des généreuses exemptions de winages, accises, tailles et autres impôts en tout genre accordées par le prince à ses ouvriers. Par ailleurs, une poignée d'entre eux, impliqués dans le soulèvement de la ville de Namur contre Guy de Dampierre en 1293, a sans doute également cherché la protection du dynaste luxembourgeois face aux menaces qui pesaient sur eux en Namurois<sup>6</sup>. Parmi ces individus mentionnés dans la charte de privilèges, il n'est donc pas certain que tous aient disposé des compétences nécessaires pour battre monnaie, ni qu'ils aient un jour réellement œuvré à Poilvache.

## 2. Un numéraire composé d'imitations de mauvaise qualité

Comme l'illustre le tableau en annexe, toutes les monnaies d'argent frappées à Poilvache-Méraude<sup>7</sup>, en dehors de celles aux armes de Bohême-Luxembourg, constituent, et ce dès le principat d'Henri VII de Luxembourg, des imitations – pour ne pas dire des contrefaçons – de types étrangers circulant abondamment dans la région<sup>8</sup>. Pour les comtes luxembourgeois et namurois, l'intérêt de copier les monnaies des souverains français et britanniques est double. Battre des monnaies acceptées sur la plupart des marchés leur permet de favoriser l'essor du commerce local, en facilitant la conclusion de transactions à l'échelle internationale<sup>9</sup>. Le cas des esterlins de type anglais se révèle particulièrement significatif à cet égard : si ceux-ci sont frappés en nombre à Poilvache, c'est sans doute parce que, au bas Moyen Âge, les esterlins sont largement acceptés dans l'ensemble de l'espace européen, en dehors de quelques rares périodes d'interdiction dans le royaume de

- 
5. On trouvera une édition de cette charte de privilèges dans L. LAHAYE, « Poilvache... », p. 167-171, ainsi que dans É. BERNAYS et J. VANNÉRUS, *Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, Bruxelles, 1910, p. 567-571.
  6. Sur cette révolte, on se reportera à J. BORNET et S. BORMANS, *Histoire de la commune de Namur au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles*, Namur, 1876, p. 61-64, ainsi qu'à L. GENICOT, « Une ville en 1422 », dans *Namur. Le site, les hommes. De l'époque romaine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1988, p. 88-89.
  7. Les monnayeurs de Poilvache ne frappent que des monnaies d'argent. Ce point les distingue de leurs homologues namurois qui, dès 1345-1350, imitent déjà des florins au type florentin pour le compte de Guillaume I<sup>er</sup>. Ceux-ci continueront à battre de l'or vers 1359-1360 et aux alentours de 1377-1380. À la lumière de l'ensemble de la production des anciens Pays-Bas méridionaux, ce trait typique de Poilvache/Méraude s'avère relativement surprenant car, selon Philip Grierson, si « la monnaie d'or ne fait son apparition [dans nos régions] qu'au cours des années 1320, elle prend alors son essor avec une rapidité sans précédent » (P. GRIERSON, *Monnaies du Moyen Âge*, Fribourg, 1976, p. 233).
  8. C. MEERT, « Les monnaies luxembourgeoises de l'atelier de Méraude... », p. 15-16 et 18.
  9. R. WEILLER, « Les principaux aspects de la production monétaire au pays de Luxembourg », dans G. DEPEYROT, T. HACKENS et G. MOUCHARTE (éd.), *Rythmes de la production monétaire de l'Antiquité à nos jours. Actes du colloque international organisé à Paris du 10 au 12 janvier 1986*, Louvain-la-Neuve, 1987, p. 631.

France<sup>10</sup>. Il en va de même, dans une moindre mesure néanmoins, des baudekins hennuyers<sup>11</sup> ou des gros tournois français et flamands<sup>12</sup>. Pour les marchands des villes de Dinant et de Bouvignes, voisines de Poilvache, disposer d'espèces acceptées sur le marché international est d'une importance capitale car, sans elles, certaines transactions seraient fortement compromises<sup>13</sup>.

Mais des motifs moins nobles président également à ces frappes. En fait, les imitations issues de l'atelier de Poilvache, en raison de leur avilissement – c'est-à-dire d'une diminution intentionnelle de la quantité d'argent contenue dans la pièce par rapport au type imité<sup>14</sup> –, permettent aussi aux princes de s'enrichir considérablement grâce aux mécanismes de la loi dite « de Gresham »<sup>15</sup>. Frapper des pièces de mauvais aloi apparaît comme une spécialité de l'hôtel des monnaies de Poilvache, en particulier sous le règne de Jean l'Aveugle dont les esterlins sont décriés en Grande-Bretagne dès les années 1320 sous le nom péjoratif de *lusbebournes*<sup>16</sup>. Cet avilissement des monnaies de Poilvache ne résulte certainement pas d'erreurs au cours de la frappe. Selon des analyses menées en laboratoire par Filippo Cialini et René Neyen, la maîtrise technique se révèle, en effet, particulièrement poussée au sein des officines luxembourgeoises. Autrement dit, à Poilvache comme dans les autres ateliers monétaires des bassins mosan et mosellan, toute variation substantielle de l'aloï, et donc toute diminution de la quantité de métal précieux dans les monnaies, est nécessairement intentionnelle<sup>17</sup>. La volonté de tromper les utilisateurs sur la qualité et la quantité de métal précieux contenu dans les monnaies paraît d'autant plus manifeste que les comtes luxembourgeois et namurois n'hésitent pas à modifier les légendes de leurs pièces en se calquant sur celles des monnaies imitées<sup>18</sup> : ils essaient donc de faire passer leurs monnaies de mauvaise qualité pour de « bonnes » monnaies étrangères.

10. N. J. MAYHEW, *Sterling imitations of Edwardian type*, Londres, 1983, p. 18 et 21-22 ; M. BOMPAIRE, « Monnaie étrangère et monnaie locale en France, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles », dans L. TRAVAINI (éd.), *Moneta locale, moneta straniera : Italia ed Europa XI-XV secolo. The second Cambridge numismatic symposium*, Milan, 1999, p. 135-183.

11. La circulation des baudekins frappés par Henri VII en Luxembourg prend certainement place dans un contexte plus large qui voit Jean d'Avesnes et Philippe le Bel conclure une alliance commerciale en 1285 (J. DUPLESSY, « Chronologie et circulation des "baudekins à cheval" », dans *RBN*, t. 117, 1971, p. 188 et 206-207).

12. M. BOMPAIRE, « Monnaie étrangère et monnaie locale... », p. 149.

13. A. JORIS, « Politique monétaire et difficultés commerciales. Un procès contre Huy en 1310 », dans ID. (éd.), *Villes – Affaires – Mentalités. Autour du pays mosan*, Bruxelles, 1993, p. 302-303.

14. Pour une première approche des termes utilisés par les numismates, on se reportera à l'excellent, et récent, manuel de M. BOMPAIRE et F. DUMAS, *Numismatique médiévale. Monnaies et documents d'origine française*, Turnhout, 2000, ici p. 109-125 (L'atelier du médiéviste, 7).

15. Sur cette loi et son mécanisme, on se reportera à H. LAURENT, *La loi de Gresham au Moyen Âge. Essai sur la circulation monétaire entre la Flandre et le Brabant à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1933, p. 10-12.

16. R. WEILLER, *La circulation monétaire et les trouvailles numismatiques du Moyen Âge et des Temps Modernes au pays de Luxembourg*, Luxembourg, 1966, p. 48.

17. F. CIALINI et R. NEYEN, « Analyse microélectronique d'esterlins frappés sous le règne de Jean l'Aveugle (1309-1346) », dans *Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise*, t. 46, 1994, p. 744-745.

18. Ainsi, pour se limiter à un seul exemple probant, lorsque Marie d'Artois imite les esterlins d'Édouard III d'Angleterre, ses pièces portent la légende EDWARIADAARTOS.

D'où provient l'argent nécessaire à la frappe ? Pour partie, celui-ci est probablement importé à Poilvache sous forme de pièces et de lingots par des marchands « étrangers », français notamment. Bien au fait des compétences techniques des monnayeurs locaux, ces étrangers au pays mosan espèrent probablement conclure de juteuses opérations financières en faisant fondre leurs pièces de bonne qualité pour faire frapper des monnaies d'apparence similaire, mais d'un aloi inférieur<sup>19</sup> – les bénéfiques étant, dans ce contexte, partagés entre le prince et les marchands, qui risquent très gros, puisque les faux-monnayeurs sont généralement condamnés au supplice du chaudron<sup>20</sup>. Un mandement du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle récemment découvert dans les archives du Trésor des chartes français en témoigne admirablement : l'acte évoque la présence régulière à Poilvache de notables valenciennes et lillois, tous accusés de s'y approvisionner en pièces de mauvaise qualité qu'ils chercheraient ensuite à écouler dans le royaume de France<sup>21</sup>. Pour l'essentiel, néanmoins, l'argent exploité à Poilvache provient sans doute d'Europe de l'Est. Entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, deux importants sites miniers situés sur le territoire de l'actuelle République tchèque abreuvent en effet l'Europe en métal précieux : Jihlava et Kutná Hora. Un certain nombre de monnayeurs mosans, comme, par exemple, ceux de Huy<sup>22</sup>, s'approvisionnent régulièrement en argent dans ces régions, où ils bénéficient parfois de privilèges<sup>23</sup>. On peut assez raisonnablement supposer que le métal utilisé à Poilvache provient également de ces mines, car, à en croire le brillant numismate anglais Peter Spufford, Jean l'Aveugle, qui possède des terres à l'Est, conclut, au cours de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, plusieurs traités monétaires et commerciaux avec les souverains hongrois, détenteurs de ces gisements<sup>24</sup>. Pour se procurer l'argent nécessaire à la frappe, les maîtres de la Monnaie de Méraude ne se rendent pas nécessairement sur place ; ils peuvent s'adresser aux changeurs et aux Lombards, les individus les mieux placés pour recueillir le métal en lingots et les espèces décriées<sup>25</sup>. Ceux-ci essaient véritablement entre Namur et Luxembourg à la fin du Moyen Âge. Dès 1289, des écrits attestent en effet la présence de changeurs à Namur, changeurs que l'on rencontre également à Dinant au XIV<sup>e</sup> siècle. Quant aux Lombards, ils opèrent dans les mêmes villes, mais aussi à Bouvignes (dès 1295), à Anhée (vers 1289) et peut-être à Poilvache même, puisque la charte de privilèges

19. Paris, Archives Nationales, *Registres du Trésor des chartes*, JJ 89, n° 576, f° 264v-265r. L'acte est partiellement édité dans N. RUFFINI-RONZANI, « *Moneta Meraudensis...* », p. 1047, n. 12.

20. À cet égard, on se reportera notamment à un bel article de J.-M. CAUCHIES, « Faux-monnayeur et "justice du chaudron" à Valenciennes (1438) », dans *Valenciennes et les anciens Pays-Bas. Mélanges offerts à Paul Lefrancq*, Valenciennes, 1976, p. 81-93.

21. « [...] que par plusieurs fois il avoit alet querre a Poillevage desou le castiel le dicte fausse monnoie et y wagnoit a chascune vois que il y aloit pour trois escuz d'or qu'il y portoit quarante escuz ou environ [...] » (N. RUFFINI-RONZANI, « *Moneta Meraudensis...* », p. 1047, n. 12).

22. A. JORIS, « Politique monétaire et difficultés commerciales... », p. 302.

23. B. NAGY, « Transcontinental trade from East-Central Europe to Western Europe (fourteenth and fifteenth centuries) », dans ID. et M. SEBŐK (éd.), *The man of many devices who mandered full many ways ... Festschrift in honor of Janos M. Bak*, Budapest, 1999, p. 349-350.

24. P. SPUFFORD, *Power and profit. The merchant in medieval Europe*, Londres, 2002, p. 354-358 et 374.

25. F. DUMAS, *Le monnayage des ducs de Bourgogne*, Louvain-la-Neuve, 1988, p. 172.

de 1298 évoque la présence d'un dénommé Raissins Lombars parmi les monnayeurs<sup>26</sup>.

Si, en raison de l'absence de tout document comptable, il demeure tout à fait illusoire de quantifier la production de l'atelier monétaire de Poilvache, il semble tout de même possible d'évaluer grossièrement l'importance de son activité. De rares indices laissent en effet entendre qu'un nombre élevé de pièces a été frappé par les monnayeurs de Poilvache, même si la production de l'atelier est évidemment sans commune mesure avec celle des officines flamandes ou brabançonnaises, par exemple. En effet, en dépit du faible nombre de témoins matériels connus, les exemplaires conservés d'un type monétaire donné sont généralement issus de coins différents, comme le soulignait déjà en son temps Raymond Weiller au sujet des monnaies médiévales luxembourgeoises<sup>27</sup>. Ainsi, huit matrices distinctes ont, semble-t-il, servi à frapper les seize gros au lion de Jean l'Aveugle encore conservés à l'heure actuelle<sup>28</sup>. Ce haut rapport pièces/coins constitue un indice clair de la productivité de l'hôtel des monnaies de Poilvache. Deux autres éléments témoignent de l'activité des monnayeurs namurois et luxembourgeois, et donc, indirectement, de ceux de Poilvache. *Primo*, le fait que les esterlins luxembourgeois soient affublés d'un surnom populaire (*lushebournes*) en Angleterre. Si ces pièces n'avaient pas été diffusées en nombre, jamais elles ne se seraient vu qualifier de manière péjorative par les commerçants, les artisans et les autorités britanniques<sup>29</sup>. *Secundo*, la mise au jour de trésors renfermant, semble-t-il, exclusivement des monnaies luxembourgeoises, comme celui de Hull Dock, atteste aussi, selon Nicholas J. Mayhew, l'existence d'une frappe abondante sous les règnes de Jean l'Aveugle et de Guillaume I<sup>er</sup> de Namur<sup>30</sup>.

Les sources ne permettent pas de connaître le sort réservé aux imitations et contrefaçons de Poilvache sur les marchés internationaux. Toutefois, une chose, au moins, semble certaine : en règle générale, les princes et les marchands étrangers apprécient assez peu ces pièces de bas aloi. Ainsi, les esterlins au type anglais frappés au nom de Jean l'Aveugle, bien que circulant en nombre en Grande-Bretagne, paraissent méprisés par la population et régulièrement bannis des trésors<sup>31</sup>. De même, en France, les autorités politiques luttent âprement contre l'afflux de monnaies étrangères, particulièrement au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle lorsque leur circulation se fait la plus intense. En mars 1351, à une époque où des marchands et changeurs « étrangers » s'approvisionnent régulièrement en « faux » gros tournois à

26. J.-M. YANTE, « Crédit urbain, crédit rural, crédit industriel. Le cas du pays mosan (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », dans *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, n° 39 : *Rencontres d'Asiti-Chambéry (24 au 27 septembre 1998). Crédit et société : les sources, les techniques et les hommes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, 1999, p. 135, 138-140 et 144-145.

27. R. WEILLER, « Les principaux aspects de la production monétaire... », p. 631.

28. Espèces décrites sous le numéro 64 dans le catalogue de ID., *Les monnaies luxembourgeoises...* p. 35-36.

29. ID., *La circulation monétaire et les trouvailles numismatiques...*, p. 48.

30. N. J. MAYHEW, *Sterling imitations of Edwardian type...*, p. 27.

31. ID., « The circulation and imitation of sterlings in the Low Countries », dans ID. (éd.), *Coinage in the Low Countries (880-1500). The third Oxford Symposium on coinage and monetary history*, Oxford, 1979, p. 63 ; ID., *Sterling imitations of Edwardian type...*, p. 27.

Poilvache, le roi Jean II le Bon désigne d'ailleurs explicitement le Namurois comme l'une des terres d'où proviennent les monnaies de mauvaise qualité qui affluent dans son royaume<sup>32</sup>. Dans la pratique, toutefois, il semblerait pourtant qu'en dépit des recommandations formulées par les dynastes, les pièces frappées à Poilvache se diffusent plutôt bien au nord du continent européen, comme on le constatera dans un instant.

### 3. La circulation des monnaies de Poilvache

Partout en Europe, il n'est pas rare de découvrir à l'occasion de fouilles des monnaies médiévales d'argent ou d'or enfouies dans le sol. Il peut tantôt s'agir de « trouvailles », c'est-à-dire de pièces isolées, trouvées séparément et le plus souvent perdues par leur propriétaire médiéval, tantôt de véritables « trésors ». Par ce terme, les archéologues désignent des « ensembles de monnaies retirées de la circulation et en général destinées à y retourner » ; on le voit, la définition insiste sur la notion d'ensemble, le « trésor » étant constitué de pièces réunies préalablement par un propriétaire et cachées à un moment précis par celui-ci pour des raisons que l'on ne peut généralement pas déterminer avec précision, mais qui tiennent souvent à des événements violents (guerres, révoltes, etc.)<sup>33</sup>. Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs numismates se sont efforcés d'inventorier ces trésors et trouvailles isolées dans des répertoires organisés selon les frontières politiques contemporaines<sup>34</sup>. En mettant en série, puis en projetant sur carte les données collectées par ces spécialistes, il est permis de déterminer – avec un degré de précision tout relatif, je le concède, puisque ces répertoires se fondent uniquement sur la documentation publiée, et non sur d'éventuels rapports de fouilles inédits – l'aire de circulation des monnaies frappées au sein d'un atelier monétaire, comme celui de Poilvache, et, en conséquence, de se faire une vague idée du rayonnement

32. « [...] Et sçavons par vraye experience de fait que le commun de nostredit Royaume est admené et deceu a ce faire par les monnoies qui sont faites es frontieres des lieux voisins de nostre Royaume, si comme en Bretagne, en Flandre, en Cambresis et Comté de Bar et de Namur et en plusieurs autres parties, lesquelles monoyes sont faites si pres de la forme des nostres qu'a peine y peuvent estre cognuë ou veuë aucune difference et sont de moult moindre valeur que les nostres, parquoy malicieus changeurs et faux marchands, qui d'icelle ont assez plus grand nombre pour billon d'argent ou d'or que les nostres monnoyes, y portent et trayent tout le billon, ou la grande partie, de nostredit Royaume et en iceluy rapportent lesdites monoyes, qui mises y sont et prises du peuple simple et ignorant en lieu des nostres et cuidans que ce soient les nostres [...] » (M. DE LAURIÈRE et D.-F. SECOUSSE (éd.), *Ordonnances des roys de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique*, vol. 2 : *Ordonnances du roy Philippe de Valois, et celles du roy Jean, jusqu'au commencement de l'année 1335*, Paris, 1729, p. 389-391).

33. Pour une définition de ces termes, on se reportera à M. BOMPAIRE et F. DUMAS, *Numismatique médiévale...*, p. 233.

34. On trouvera ici une liste des inventaires consultés et utilisés dans le cadre de la réalisation de cette carte : J. DUPLESSY, *Les trésors médiévaux et modernes découverts en France*, t. 2 : *1223-1385*, Paris, 1995 ; A. HAECK, *Middeleeuwse muntschatten gevonden in België (750-1433). Trésors monétaires médiévaux découverts en Belgique. Mittelalterliche Münzschätze gefunden in Belgien*, Bruxelles, 1996 ; N. J. MAYHEW, *Sterling imitations of Edwardian type...* ; R. WEILLER, *La circulation monétaire...* Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de consulter le répertoire exhaustif des trésors découverts au Danemark : J. STEEN JENSEN *et al.*, *Danmarks middelalderlige skattefund, c. 1050-c. 1550*, 2 vol., Copenhague, 1992.

de l'établissement. De la **carte n° 1** fondée sur les découvertes de monnaies frappées à Poilvache, il ressort assez bien, à mon sens, que le numéraire de l'atelier connaît une diffusion que l'on peut sans crainte qualifier « d'internationale ». Certes, la plupart des pièces ont été découvertes en Belgique et au Luxembourg. Certes, celles-ci ne semblent pas, ou si peu, circuler au sud de la Loire. Il n'empêche, bon nombre d'entre elles se rencontrent régulièrement dans les trésors britanniques et scandinaves, en particulier danois. Comment expliquer ce phénomène ? S'il est évidemment impossible de déterminer pourquoi telle pièce prend précisément place dans tel trésor, il est en revanche concevable de dégager plusieurs pistes permettant de comprendre le phénomène dans sa globalité<sup>35</sup>.

Le négoce et le commerce sont, naturellement, les premiers facteurs explicatifs de la large diffusion de la monnaie de Poilvache. Il convient, néanmoins, de ne pas assimiler les découvertes réalisées aux quatre coins de l'Europe à des preuves de relations commerciales directes – j'insiste sur le terme – entre la terre de Poilvache et les espaces français, scandinave ou britannique. Ces trouvailles témoignent plutôt de l'existence d'échanges entre le pays mosan, pris dans son ensemble, et ces quelques autres territoires. La présence, à proximité de Poilvache, des villes de Namur, de Bouvignes et, surtout, de Dinant, dont l'essor commercial s'amorce au XIII<sup>e</sup> siècle, contribue vraisemblablement à l'essaimage des monnaies locales<sup>36</sup>. On le sait, ces trois bourgades, à l'instar d'autres agglomérations mosanes, entretiennent de solides relations commerciales avec les villes de Flandre, de Brabant, d'Empire, d'Angleterre, de France et peut-être même, dans une moindre mesure, d'Espagne<sup>37</sup>. La circulation des marchandises, et donc celle des monnaies, a pu être facilitée par la présence des diverses routes commerciales qui traversent la vallée de la Meuse, en particulier celle des laines menant de la Flandre à l'Italie, mais aussi celle reliant Bastogne au Brabant en passant notamment par Assesse, à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau de Poilvache, ou encore celle conduisant de Bruges à

---

35. Ainsi, même une numismate avertie comme Françoise Dumas peine quelque peu à expliquer la présence de deniers de Poilvache et de Namur dans les trésors de La Ferté-Imbault et de Plouvénéz-Lochrist (F. DUMAS, « Le trésor de la Ferté-Imbault (Loir-et-Cher), XIV<sup>e</sup> siècle » dans *Revue de numismatique*, 6<sup>e</sup> série, t. 23, 1982, p. 108-111 ; ID. et É. GUIBOURG, *Trouvaille de Plouvénéz-Lochrist*, dans *Revue de numismatique*, 6<sup>e</sup> série, t. 6, 1964, p. 177-178).

36. Cependant, bien peu de marchands étrangers se rendent personnellement dans la vallée de la Meuse. En règle générale, en effet, les négociants des villes mosanes, tels ceux de Dinant, convoient leurs produits dans des centres commerciaux d'importance, généralement en Brabant ou en Flandre, ou chargent des commis de le faire, si l'on en croit l'étude ancienne de H. PIRENNE, « Dinant dans la Hanse teutonique », dans *Fédération archéologique et historique de Belgique. XVII<sup>e</sup> session. Congrès de Dinant organisé par la Société archéologique de Namur. 9-13 août 1903. Compte-rendu*, vol. 2, Namur, 1904, p. 530-532.

37. A. JORIS, « Les villes de la Meuse et leur commerce au Moyen Âge », dans ID. (éd.), *Villes – Affaires – Mentalités...*, p. 206-207 ; pour les liens entre Poilvache et le Brabant, on lira C. MEERT, « Frappe des ateliers de Bouvignes et de Méraude... », p. 26-27. On retrouverait au Danemark certains produits de la région de Dinant selon un article de O. SCHIØRRING, *To middelalderlige figurstager*, dans *Hikuin*, t. 6, 1980, p. 65-74, auquel nous n'avons malheureusement pas eu accès.

Cologne via Maastricht<sup>38</sup>. Des archéologues ont ainsi mis au jour un trésor renfermant une grosse dizaine de monnaies de Poilvache à Herck-la-Ville, un village situé à proximité de cette dernière voie<sup>39</sup>.

L'intervention de faux-monnayeurs, ou de personnages réputés tels, conduit très certainement, elle aussi, à une large diffusion des espèces frappées à Méraude. L'acte royal français évoqué ci-dessus atteste d'ailleurs la présence régulière à Poilvache de personnages mal intentionnés, probablement des marchands<sup>40</sup>, dont l'intention est de faire frapper sur les rives de la Meuse une quantité importante de pièces de bas aloi qu'ils se chargent, ensuite, d'écouler dans leur région d'origine. Comme l'indiquent Laurent Feller et Marc Bompaire, l'espace mosan des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles fait en effet figure de source intarissable de monnaies de contrefaçon pour les trafiquants français<sup>41</sup>. Les princes luxembourgeois et namurois, qui se succèdent à la tête de l'atelier de Méraude, ignorent-ils la production, au sein même de leurs terres, de ces espèces d'imitation dont la qualité se révèle pour le moins médiocre ? Certainement pas, car, du moins sous les règnes luxembourgeois d'Henri VII et Jean l'Aveugle, tous les hôtels des monnaies luxembourgeois battent des imitations de bas aloi<sup>42</sup> ; cette politique de copie ne relève donc probablement pas du hasard, ni d'une initiative individuelle, mais bien de la volonté des princes. Il en va de même dans les principautés flamandes et liégeoises, notamment dans les officines de Château-Regnault et de Maastricht<sup>43</sup>. Les comtes ne sont cependant pas les seuls à tirer profit de la frappe de « mauvaises » monnaies : tant les maîtres des ateliers monétaires que les utilisateurs des pièces constituent des « complices » de ces dynastes « faux-monnayeurs ». Les premiers, bien souvent chargés d'acheter le billon et d'organiser la frappe à leurs propres frais, ont tout intérêt à diminuer l'aloï pour frapper plus de pièces, afin d'en conserver une partie et de s'enrichir<sup>44</sup>. Quant aux seconds, ils peuvent difficilement être dupes, car, selon Françoise Dumas, les

---

38. A. JORIS, « Les villes de la Meuse... », p. 206-207 ; J.-M. YANTE, « Réseau routier et circulation dans le pays de Luxembourg-Chiny. Moyen Âge-début des Temps modernes », dans F. BURGARD et A. HAVERKAMP (éd.), *Auf den Römerstraßen ins Mittelalter. Beiträge zur Verkehrsgeschichte zwischen Maas und Rhein von der Spätantike bis ins 19. Jahrhundert*, Mayence, 1997, p. 509.

39. J. BAERTEN, « L'imitation des monnaies françaises dans les principautés belges (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », dans *Centenaire de la Société française de numismatique, 1865-1965*, s.l.n.d., p. 108.

40. M. DE LAURIÈRE et D.-F. SECOUSSE (éd.), *Ordonnances des rois de France de la troisième race...*, p. 389-391.

41. M. BOMPAIRE, « Trafics de monnaies au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : des Rémois aux ateliers de Château-Regnault (Ardennes) et de Damvillers (Meuse) », dans *Bulletin de la Société française de numismatique*, 47<sup>e</sup> année, 1992, p. 363-366 ; ID., « Voyageurs, convoyeurs et réseaux financiers à la fin du Moyen Âge, quelques exemples français », dans *RBN*, t. 152, 2006, p. 66-67 ; L. FELLER, *Faux-monnayeurs et fausses monnaies en France à la fin du Moyen Âge (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1986, p. 62-63.

42. F. CIALINI et R. NEYEN, « Analyse microélectronique d'esterlins... », p. 744-745.

43. M. BOMPAIRE, « Trafics de monnaies au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle... », p. 364-365 ; L. FELLER, *Faux-monnayeurs et fausses monnaies...*, p. 62.

44. SPUFFORD (P.), « Mint organisation in late medieval Europe », dans ID. et N. J. MAYHEW, éd., *Late medieval mints : organization, administration and techniques. The eight Oxford Symposium on coinage and monetary history*, Oxford, 1988, p. 7-29.

mauvaises pièces de Poilvache retrouvées dans certains trésors, comme les deniers de La Ferté-Imbault, sont pour ainsi dire identifiables au premier coup d'œil<sup>45</sup>.

Enfin, un dernier élément a sans doute conduit à une large diffusion des pièces de Poilvache : l'importation délibérée de celles-ci par des autorités étrangères, scandinaves en particulier. Le Danemark, pays dans lequel les archéologues découvrent régulièrement des espèces originaires de Méraude, traverse, en effet, une profonde crise économique entre 1240 et 1340 environ, la monnaie « nationale » perdant inexorablement toute valeur. En conséquence, jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>, marchands et artisans recourent massivement au numéraire étranger, esterlins et gros tournois principalement. Ils ne sont pas les seuls, puisque les souverains nordiques semblent eux-mêmes acheter des monnaies étrangères pour remédier à la dépression frappant leur État. Des pièces de Poilvache figurent, peut-être, parmi ces importations ; pour le déterminer, il conviendrait d'étudier en détail le contenu des trésors danois mentionnés dans les répertoires de trouvailles et d'examiner l'état des espèces de Méraude qui y prennent place, la majorité des monnaies importées ne présentant pratiquement aucune trace d'usure, selon une publication déjà ancienne de Peter Christian Hauberg<sup>47</sup>.



Carte n° 1 - La diffusion du numéraire de Poilvache/Méraude (XIIIe-XIVe siècles)

45. F. DUMAS, « Le trésor de la Ferté-Imbault... », p. 110.

46. Selon Jørgen Steen Jensen, ce recours abondant aux monnaies britanniques et françaises se poursuit encore entre 1350 et 1375 (J. STEEN JENSEN, « Monetary circulation in Denmark c. 1350-c. 1500 », dans *Nordisk Numismatik Årsskrift*, 1981, p. 160-161).

47. P. C. HAUBERG, « Les monnaies françaises du Moyen Âge dans les trouvailles faites en Scandinavie », dans A. DE WITTE et V. TOURNEUR, éd., *Procès verbaux et mémoires du Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine tenu à Bruxelles. Les 26, 27, 28 et 29 juin 1910*, Bruxelles, 1910, p. 781-783 et p. 785-787.

**Conclusion**

Érigé sur un éperon rocheux dominant le pays mosan au cours de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, l'atelier monétaire de Poilvache/Méraude suscite régulièrement l'intérêt des numismates et des historiens. Ceux-ci ont depuis longtemps souligné que l'hôtel des monnaies luxembourgeois, puis namurois, a connu une existence relativement courte – un peu moins d'un siècle –, mais que, durant cette brève période de fonctionnement, l'établissement a fait preuve d'une activité débordante. La présente étude confirme cette impression. Sans doute frappé en abondance sur ordre des princes locaux, le numéraire issu de Poilvache se compose avant tout d'imitations, pour ne pas dire de contrefaçons, de monnaies étrangères bien acceptées sur les marchés internationaux, notamment les esterlins anglais. Comme on l'a constaté, ces monnaies d'argent de piètre qualité s'écoulent relativement bien au-delà du pays mosan – en particulier en Angleterre et en Scandinavie – en bonne partie en raison de l'essor artisanal et commercial que connaît à l'époque la ville de Dinant. À mon sens, l'activité de l'atelier monétaire s'inscrit toutefois dans le cadre d'une politique monétaire plus globale mise en place par les comtes de Luxembourg, puis par leurs homologues namurois. Il y aurait là un champ de recherche considérable à investiguer en usant de méthodes modernes et, surtout, en élaborant un nouveau répertoire des monnaies namuroises. Il y a en effet urgence à remplacer celui de Renier Chalon, aujourd'hui complètement dépassé. Parent pauvre des études médiévales, souvent reléguée au second plan comme toutes les sciences dites « auxiliaires » de la discipline historique, la numismatique pourrait, j'en suis convaincu, aider à combler bien des lacunes de l'histoire économique du Namurois au bas Moyen Âge.



◀ Mite de Marie d'Artois frappée au château de Méraude (collection privée).

LE NUMÉRAIRE DE POILVACHE AUX XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> SIÈCLES\*

Type	Cote dans les catalogues de référence	Date de la frappe	Modèle imité	Autre(s) atelier(s) comtaux frappant ce type de monnaies
<b>HENRI VII DE LUXEMBOURG (1288-1309)</b>				
Gros tournois au châtel à trois tours	W 23-24	Après 1300 (vers 1303 ?)	Gros tournois français	
Gros tournois au lion	W 25	Entre 1305 et 1309	Gros tournois flamand	
Demi-gros à l'aigle bicéphale	W 27	1296	Demi-gros frappé à Alost par Gui de Dampierre	Luxembourg et Thionville
Demi-gros au cavalier	W 26	1298	Baudekin hennuyer	
Esterlin à tête ceinte de roses ( <i>crockard</i> )	W 28	1296	Esterlin anglais	Bastogne et Thionville
Esterlin à tête couronnée (au titre de roi des Romains)	W 29	1308-1309	Esterlin anglais	
<b>JEAN L'AVEUGLE (1309-1346)</b>				
Gros au lion	W 64	1337/1339-1342/1344	Gros tournois flamand	Namur (dans le cadre d'une association monétaire entre les principautés de Luxembourg, Liège et Namur).
Double tiers de gros à l'aigle – « volants »	W 71 à 73	Entre 1326 et 1335-1337	« Volants » liégeois	
Double esterlin à l'écu écartelé de Bohême-Luxembourg	W 68	1330-1342/1344	Double esterlin brabançon de Jean III	
Demi-gros aux armes écartelées de Bohême-Luxembourg	W 65	Après 1312	Demi-gros de Guillaume I <sup>er</sup> de Hainaut	Marche-en-Famenne
Demi-gros au lion	W 67	Après 1350 (1335 ?)	Demi-gros flamand	

Esterlin à tête couronnée au titre de roi de Bohême	W 74-79	De 1310 à la fin du règne de Jean l'Aveugle	Esterlin anglais	Luxembourg, Damvillers, Marche-en-Famenne, Arlon et Marville
Esterlin <i>brabantinus</i> aux quatre lions	W 69-70	1324-1342/1344 (voire 1332-1337)	Esterlin brabançon	Luxembourg et Marche-en-Famenne
Esterlin quart de gros aux armes de Bohême-Luxembourg	W 66	Après 1312	Esterlin de Jean I <sup>er</sup> de Namur (?)	Luxembourg
<b>MARIE D'ARTOIS (1342-1353)</b>				
Esterlin à tête couronnée	<i>Chalon</i> 98 – <i>Maybew</i> 360 a et b	1344-1345	Esterlin anglais	
Demi-esterlin à tête couronnée	<i>Maybew</i> 360 c	1344-1345	Esterlin anglais	
Double-mite (denier) au châtel	<i>Chalon</i> 99-102	1344-1345	Denier de Jean III de Brabant	
<b>GUILLAUME I<sup>er</sup> DE NAMUR (1337-1391)</b>				
Gros au lion	<i>Chalon</i> 162	1342-1343	Gros tournois flamand	Namur, Bouvignes, Viesville et Neuveville.
Esterlin ou tiers de gros au lion rampant	<i>Chalon</i> 163-164	1342-1343	Esterlin flamand de Louis de Crécy	Namur et Bouvignes
Esterlin à tête couronnée	<i>Maybew</i> 365-366	1344 (?)	Esterlin anglais	Namur
Double-mite (denier)	<i>Chalon</i> 165-166	1342-1343	Double parisis de Philippe VI de Valois (?)	Namur
Double-mite (denier)	<i>Chalon</i> 167-168	1385	Double-mite de la convention de Brabant-Flandre	Namur
Mite au G	<i>Chalon</i> 169	1342-1343	Mite flamande (?)	Namur

**\* Abréviations :**

Chalon = R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, 2 t., Bruxelles, 1860-1870.

Mayhew = N. J. MAYHEW, *Sterling imitations of Edwardian type*, Londres, 1983.

W = R. WEILLER, *Les monnaies luxembourgeoises*, Louvain-la-Neuve, 1977.